

Image not found or type unknown



Commission de conciliation fiscale

Par **medor**, le **26/06/2016** à **15:28**

j'ai accepté pour ma part une rectification fiscale s le cdre de la succession de ma mère. Mes frere et soeur , redevables solidaires comme moi, ont saisi la commission de conciliation sans que personne ne m'en ait informé. Cela est-il acceptable? je n'ai pas pu contredire leurs fausses déclarations devant cette commission....

Merci pour votre réponse